



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERATION N°021-2024

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt-quatre, le 28 août à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de **PARENT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 21 août 2024, sous la présidence de Monsieur Vincent TOURLONIAS, Maire.

Etaient présents : Vincent TOURLONIAS, Jean-Louis NAVARON, Sylvie EVON, Stéphanie WACKER, Marie-Pierre BESNIER, Éric BISCARRAT, Damien BOUCHE, Jérôme PROUHEZE, Thierry VOISIN.

Absents excusés-pouvoirs : Jean-Yves GAUMY (pouvoir à Marie-Pierre BESNIER), Éric REDFORD (pouvoir à Sylvie EVON) et Marlène REIX (pouvoir à Stéphanie WACKER).

Mr Damien BOUCHE a été élu secrétaire.

OBJET : TARIFS CANTINE SCOLAIRE – REPAS ENFANT

Monsieur Jean-Louis NAVARON, 1^{er} adjoint, précise qu'à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, le fournisseur de repas Etape Auvergne va augmenter les prix d'achat des repas aussi bien pour les enfants que pour les adultes. Il s'agit de la troisième augmentation successive.

Il convient de fixer les tarifs de vente des repas aux familles pour compenser cette hausse des tarifs.

Proposition :

	Repas enfant T.T.C.	Repas adulte T.T.C.
Septembre 2023	4.00 €	4.50 €
Septembre 2024	4.15 € soit une augmentation de 3.75 %	4.50 €

Monsieur Jean-Louis NAVARON, 1^{er} adjoint, rappelle que la tarification solidaire reste maintenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le prix d'un repas enfant à 4.15 € applicable à compter du 2 septembre 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vincent TOURLONIAS



AR Prefecture

063-216302695-20240828-D0212024-DE

Reçu le 06/09/2024

Publié le 06/09/2024